

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Décision du Maire n°07-24 présentée au conseil municipal six novembre deux mil vingt-quatre

Le six novembre deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 27****Date de la convocation : 30/10/2024****Date de la mise en ligne : 07/11/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Florent LALUCAA	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Anne GOUVET	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGÉ	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Didier Salat est candidat(e)

Monsieur Didier Salat est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Décision

Décision n° 07-24 : Fixation des tarifs du Bistrot du Pradeau

Le Maire de la Commune de Gelos,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22.
- Vu la délibération 2020-10 « Délégations permanentes du Conseil Municipal au Maire » du 16 juin 2020.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différents produits proposés par le Bistrot du Pradeau.

DÉCIDE

Art 1 - De rajouter les tarifs ci-dessous, à compter du 18/10/2024 comme suit :

- | | |
|---|------|
| • Digestif | 7 € |
| • Vin Terrasse du Larzac (bouteille) | 32 € |
| • Vin Château Gombaudo St Emilion (bouteille) | 32 € |
| • Vin Château Juguet grand cru St Emilion (bouteille) | 40 € |

Art 2 – De modifier les tarifs ci-dessous, à compter du 18/10/2024 comme suit :

- | | |
|-----------------|------|
| • Planche mixte | 15 € |
|-----------------|------|

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi présenté les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SALAT Didier
